

autochtones, des sociétés autochtones de financement et des sociétés d'aide au développement des collectivités autochtones qui élaborent des séminaires sur le renforcement des capacités et des programmes de formation destinés aux agents de développement économique autochtone.

En outre, EAC accorde une priorité à l'innovation, et des investissements permettent aux entrepreneurs autochtones de mettre en oeuvre des mesures qui améliorent et renforcent la productivité de leur entreprise par de nouvelles méthodes de production ou de nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information.

Le commerce et l'expansion du marché est la priorité par laquelle EAC peut aider des entrepreneurs autochtones à entrer en contact avec de nouveaux marchés régionaux, nationaux et internationaux. L'organisation consacre régulièrement des investissements pour les aider à préparer leur plan de commercialisation. En juin 2000, des artistes et artisans de l'Ouest du Canada ont pu participer à une mission commerciale en Hollande et en Belgique grâce à EAC. Aux termes de cette priorité, les secteurs-cibles de développement sont le tourisme et l'écotourisme autochtone.

L'Assemblée des Premières nations – une organisation politique nationale qui représentent 633 collectivités autochtones des réserves situées dans toutes les régions du Canada – mène actuellement une initiative conjointe d'élaboration des politiques avec Affaires indiennes et Développement du Nord Canada qui vise la conception de solutions opérationnelles et de politiques susceptibles de permettre aux Premières nations d'exercer un contrôle plus grand sur les terres et l'exercice des pouvoirs.

En avril 1998, la province de Québec a publié ses lignes directrices sur les affaires autochtones dans un document intitulé *Partenariat, développement, actions*. Ce document présente une série d'actions destinées, entre autres choses, à promouvoir le développement économique et la création d'emplois, à accroître l'autonomie financière des Autochtones et à mettre en place d'un fonds pour le développement économique des Autochtones. Le Québec a alloué 125 millions de dollars à un fonds de développement de l'économie et des collectivités aux fins de l'exécution de projets concrets au sein des collectivités autochtones.

En 1999, la carte du Nord canadien a été redessinée depuis la création d'un nouveau territoire, le Nunavut. Sa création, qui découle de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, a été rendue possible par un partenariat entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Nunavut Tunngavik Inc. Ce partenariat a abouti à la formation de l'Assemblée législative, à la création de dix nouveaux édifices gouvernementaux au Nunavut et de 250 logements de fonction, tous construits par une entreprise inuite. L'infrastructure municipale a été améliorée dans 11 collectivités afin de répondre à la croissance démographique provoquée par les activités du gouvernement du Nunavut. Depuis 1999, le nouveau gouvernement a élaboré des politiques et des priorités et commencé à fournir des programmes et des services à ses citoyens. Il renforce ses capacités et définit son avenir en tant que véritable partenaire de la fédération canadienne.

Un atelier interaméricain sur les droits de propriété intellectuelle s'est déroulé en avril 1999 au